



p.2



Ils ont ouvert la voie vers l'indépendance

Quotidien d'information indépendant - N° 7262 - Dimanche 16 janvier 2022 - Prix : 10 DA

LES CAS DU COVID-19 CHEZ LES MINEURS GAGNENT DU TERRAIN A QUAND LA VACCINATION DES ENFANTS DE PLUS DE 12 ANS ?

Tout a commencé en août 2020, lorsque les premiers cas de contaminations des mineurs par la pandémie du Covid-19 avaient été détectés en Algérie. Ici, les enfants âgés de moins de 15 ans représentaient 1,7% de l'ensemble des cas de contaminations au Covid-19. Depuis, de nombreux enfants sont affectés par la Covid-19. Cela intervient au moment où les experts n'arrivent toujours pas à trancher sur cette question.

BILAN DE LA PANDÉMIE
À LA MI-JANVIER
**UNE TENDANCE
HAUSSIERE DU
COVID-19**

© Photo : D.R



p.3

LE PÉTROLE ACCÉLÈRE SA REPRISE

A plus de 86 dollars, le baril de Brent se remet en position

p.4

L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE POINTÉE PAR LA COUR DES COMPTES



«Les contours flous des contrats de management relevés»

p.4

CAN-2021: ALGÉRIE- GUINÉE EQUATORIALE À 20H



CE SOIR, ILS SERONT TOUS SUR SCÈNE !

p.16

PR MERZAK GHARNAOUT

«Les services de réanimation sont saturés»

Le professeur Merzak Gharnaout, président de l'Académie algérienne d'allergologie (AAA) et chef du service des allergies et des maladies pulmonaires à l'hôpital de Rouiba, a révélé, hier, que le nombre total de personnes infectées par le Coronavirus en Algérie depuis le début de la pandémie a dépassé 224.000, tandis que plus de 154.000 personnes se sont rétablies et plus de 6.400 personnes sont décédées

AGRICULTURE

Des investisseurs américains en tournée en Algérie du 15 au 23 janvier

Une délégation d'opérateurs américains dans le domaine de l'agriculture intéressés par l'investissement en Algérie, effectuée du 15 au 23 janvier courant une tournée à travers plusieurs wilayas en vue d'explorer des opportunités de partenariat, a appris l'APS auprès du Conseil d'affaires algéro-américain (USABC) qui organise cette visite en collaboration avec l'ambassade d'Algérie à Washington.

PARIS

L'Ambassadeur d'Algérie reçu à l'Elysée et au Quai d'Orsay

L'Ambassadeur d'Algérie à Paris, Mohamed-Antar Daoud, qui a repris récemment ses fonctions dans la capitale française, a été reçu à l'Elysée et au Quai d'Orsay, indique, hier, un communiqué de l'Ambassade d'Algérie en France. «L'Ambassadeur Mohamed-Antar Daoud a été reçu successivement, jeudi 13 janvier 2022, par le Secrétaire Général de l'Elysée, M. Alexis Kohler et la Directrice Afrique du Nord et Moyen Orient, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Mme Anne Gueguen», précise le même communiqué

Décès de Othmane Belouizdad, membre des 22

Ils ont ouvert la voie vers l'indépendance

Ils étaient quelques uns à avoir planifié le déclenchement le 1^{er} novembre 1954 de la Guerre de libération nationale contre le colonialisme français. Militants politiques forgés par de longues années d'activité au grand jour ou clandestine, pour l'indépendance et contre le joug colonial français, ils savaient que le peuple était mûr pour le combat décisif. Ils en étaient convaincus.

Beaucoup d'entre eux ont perdu la vie durant la lutte armée et n'ont pas vu leur pays accéder à son indépendance. Ceux qui ont survécu ont pu ensuite apporter leurs témoignages sur non seulement la lutte armée mais aussi et surtout sa longue préparation politique et militaire. Othmane Belouizdad a fait partie des survivants du groupe des 22 qui ont ouvert la voie vers l'indépendance. Il a eu le privilège d'avoir été membre de l'OS (Organisation spéciale) qui, dès les années 1940, dans le secret le plus total, a planifié la sortie du peuple algérien de l'ère coloniale que lui ont imposée plus d'un siècle avant, les envahisseurs français. Comme l'indiquent son témoignage et ceux de ses compagnons, l'affranchissement de l'Algérie du joug colonial français a exigé de très lourds sacrifices. En fait, ces sacrifices ont été consentis depuis les premiers instants de la colonisation. Les commentaires et discussions qui ont suivi le décès de Othmane Belouizdad ont confirmé l'exigence de poursuivre avec sérieux l'œuvre d'écriture de l'histoire de la lutte anti coloniale dans toutes ses phases. L'histoire de l'Algérie de 1832 à 1962 est quasi exclusivement faite de cette lutte anti coloniale incessante : face aux premiers occupants français, face aux dépossessions des terres et des biens, face aux actes de génocide visant à faire disparaître le peuple algérien pour le remplacer par les colons venus d'Europe, aux tentatives d'acculturation, à travers l'école, dans la future élite autochtone, pour faire disparaître en particulier la religion et la langue ainsi que le passé historique et inculquer à leur place la religion chrétienne, la langue française et les ancêtres gaulois. En octobre dernier, en réponse aux propos non démentis-jugés irresponsables par l'Algérie-attribués nommément au Président français, Emmanuel Macron, par plusieurs sources françaises, un



■ Othmane Belouizdad a fait partie des survivants du groupe des 22 qui ont ouvert la voie vers l'indépendance. Il a eu le privilège d'avoir été membre de l'OS (Organisation spéciale) dès les années 1940. (Photo: DR)

communiqué de la Présidence de la République avait précisé que ce sont « 5.630.000 valeureux martyrs qui ont sacrifié leurs vies dans leur résistance héroïque à l'invasion coloniale française ainsi

que dans la Glorieuse Révolution de libération nationale ». Ce communiqué rappelait que « les crimes de la France coloniale en Algérie sont innombrables et répondent aux définitions les plus

exigeantes du génocide contre l'humanité. Ces crimes qui ne sont pas prescriptibles, ne sauraient faire l'objet d'une manipulation des faits et d'interprétations atténuantes », citant « les exactions, massacres, enfumades, destructions de villages, des centaines de "Oradour-Sur-Glane", éradications de tribus de résistants, qui sont des génocides en séries que les acrobaties conceptuelles et les raccourcis politiques ne parviendront jamais à occulter ». Certains milieux en France ont l'incorrigible défaut de tendre vers la promotion d'une version apologique du colonialisme au détriment de la vision établie par l'Histoire de la légitimité de luttes de la libération nationale, alors que rien ni personne ne peut absoudre les puissances coloniales de leurs crimes. Pourtant, les massacres d'Algériens par la police française en octobre 1961 ont eu lieu à Paris.

Les Algériens font face à cette action de désinformation sur l'histoire de la colonisation. Ainsi, à titre d'exemple, le musée du Moudjahid de Laghouat a commémoré au début décembre 2021, le 169^{ème} anniversaire de la résistance de Laghouat, où le 4 décembre 1852 les forces coloniales françaises ont commis l'un de leurs plus atroces massacres contre le peuple algérien, recourant même à l'utilisation d'armes interdites. Le 1^{er} novembre 2021, des moudjahidine de la région de Blida ont été nombreux à déposer leurs témoignages et à participer ainsi à l'écriture de l'histoire de la Guerre de libération, dans le cadre de l'initiative d'enregistrement des témoignages histo-

Né à Belcourt, enterré à Belouizdad

« C'était le dernier membre vivant du Groupe historique des 22 qui avait préparé et planifié le déclenchement de la Glorieuse Révolution de novembre 1954, le moudjahid Othmane Belouizdad décédé mercredi à l'âge de 92 ans, a été inhumé jeudi au cimetière de Sidi M'Hamed, à Alger. Peu connu, notamment à travers les médias, c'est son décès qui a permis de faire découvrir aux Algériens la vie de ce patriote.

Othmane Belouizdad est né le 25 juillet 1929 à Belcourt (Alger), un quartier véritable foyer de la lutte anti-colonialiste, qui a donné de valeureux militants de la cause nationale, dont Mohamed Belouizdad, premier responsable de l'Organisation spéciale (OS), et son frère Sahnoune (mort sous la torture de la police française dans la prison d'El Harrach durant les premières années de la Guerre de libération) ainsi que Ahmed El Kaba, Ahmed Bouda, Lakhdar Rebah, Moumdji Zinelabidine, Mohamed Merzougui, et bien d'autres.

Pour sa part, Othmane Belouizdad rejoint, dès son plus jeune âge, le Mouvement national en tant que militant au sein du Parti du peuple algérien (PPA) puis du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) et en 1949, il est membre de l'OS (Organisation spéciale) où il a reçu une formation paramilitaire aux côtés de Mohamed Merzougui et Zoubir Bouadjadj. Il a participé à la réunion du groupe historique des 22 avec d'autres membres importants du Comité révolutionnaire pour l'unité et de l'action (CRUA). C'est la que fut prise la décision de prendre les armes comme unique moyen de recouvrer l'indépendance. Il a pris part aux premières actions armées dans la nuit du 1^{er} novembre 1954 dans un groupe avec Benguesmia Mouloud, Harthi Mohamed dit Djillali et Youcef Boustifa pour mener des attaques contre des infrastructures coloniales, dont une raffinerie à Alger.

Arrêté dès les premiers jours de novembre 1954, il a été transféré au centre de torture villa Mahieddine, où il a subi les pires sévices avant son transfert à la prison de Serkadji où il a purgé une peine de deux ans jusqu'en 1956. Il a été jugé ensuite par le tribunal militaire et condamné à la prison à perpétuité. Il fut transféré à la prison d'El Harrach, puis à Lambèse (Batna), et à la prison de Constantine. En 1958, il est transféré en France où il passera 4 ans dans plusieurs prisons (Marseille, Toulouse, Béziers, Rouen et Bordeaux) avant d'être emprisonné de nouveau à la prison de Serkadji jusqu'en 1962. Après l'indépendance, il a été désigné responsable de la Kasma des moudjahidine d'Alger jusqu'en 1967. Il s'est consacré par la suite à la gestion de son commerce dans son quartier de Belcourt, Mohamed Belouizdad actuellement.

L. A.

REPÈRE

Diplomatie

Lamamra s'entretient avec le vice-Premier ministre, ministre des Affaires présidentielles émirati

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ramtane Lamamra, s'est entretenu avec son altesse Cheikh Mansour Ben Zayed, vice-Premier ministre, ministre des Affaires présidentielles émirati, dans le cadre de sa visite de travail aux Emirats arabes unis en sa qualité d'envoyé personnel du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué, samedi, un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

«M. Lamamra a transmis à son altesse cheikh Mansour Ben Zayed, les salutations fraternelles et sincères du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à son altesse Cheikh Khalifa Ben Zayed Al Nahyane et à tous les membres de la famille Al Zayed, et lui a remis une lettre du président de la République à son homologue, son frère le chef de l'Etat émirati», lit-on dans le communiqué. «Les entretiens qui se sont déroulés dans un climat de fraternité et de convergence de vues, ont permis de réaffirmer la forte volonté des deux parties de poursuivre les efforts communs pour promouvoir la coopération bilatérale dans le domaine économique et consacrer les traditions de concertation politique à travers l'intensification des visites entre les deux parties», précise la même source. Sur la situation régionale, «les deux parties ont échangé les vues sur les développements de la situation dans le monde arabe et les préparatifs des prochaines échéances, notamment le Sommet arabe prévu à Alger». Son altesse Cheikh Mansour Ben Zayed a salué «les efforts laborieux de l'Algérie et son approche raisonnable pour assurer le succès de ce rendez-vous important et unifier les rangs arabes».

riques des moudjahidine, lancée depuis plusieurs années par le ministère des Moudjahidine en vue de préserver l'histoire et le patrimoine des Algériens. A Chlef, c'est la bataille de Beni Boustour, le 16 janvier 1958 dans les environs de la commune de Beni Bouâtab, à 50 km au Sud de Chlef, qui a été commémoré.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Les cas du Covid-19 chez les mineurs gagnent du terrain

A quand la vaccination des enfants de plus de 12 ans ?

Tout a commencé en août 2020, lorsque les premiers cas de contaminations des mineurs par la pandémie du Covid-19 avaient été détectés en Algérie. Ici, les enfants âgés de moins de 15 ans représentaient 1,7% de l'ensemble des cas de contaminations au Covid-19.

Depuis, de nombreux enfants sont affectés par la Covid-19. Cela intervient au moment où les experts n'arrivent toujours pas à trancher sur cette question. C'est à partir d'une alerte donnée par la direction de la Santé et de la population de la capitale d'Oran qui avait enregistré, à cette date précise, une ampleur des cas de complication et des signes propres de la pandémie du Covid-19 chez des enfants. Agés entre 9 mois et 14 ans, de nombreux enfants avaient été admis aux services spécialisés de la pédiatrie d'Oran, notamment celui de Canastel, où une moyenne de 2 à 4 enfants avait contacté la Covid-19. Depuis, la question sur la vaccination ou pas des enfants âgés de plus de 12 ans a pris sa place. Plusieurs experts, médecins et professeurs ont livré leurs avis sur cette importante question. Autrement dit, le 15 décembre 2021, le professeur Riadh Mehiaoui, membre du Comité scientifique de suivi et de surveillance de la pandémie du Covid-19, avait indiqué qu'il n'a pas encore été



Le Professeur Rachid Belhadj, directeur des activités médicales et paramédicales au CHU Mustapha Pacha, avait mis en garde contre une éventuelle propagation du Coronavirus dans les établissements scolaires. (Photo : D.R)

décidé en Algérie de vacciner les enfants, «la priorité est donnée désormais aux adultes, et s'il est décidé de les vacciner, ce sera pour les plus de 12 ans», avait-il commenté. Deux jours après la déclaration du Professeur Riadh Mehiaoui, soit le 27 décembre 2021, son homologue, le Professeur Kamel Djenouhat, président de la société algérienne d'immunologie et chef de service du laboratoire central de Rouiba, avait tranché, à son tour, sur la vaccination des enfants de plus de 12 ans. Ce jour-là, le Professeur Djenouhat avait déclaré qu'aucune décision n'a été prise par le Comité scientifique sur cette question. Mais pour le spécialiste en immunologie «elle est nécessaire», avait affirmé : «Je suis pour la vaccination des enfants», avait attesté le Professeur. En prenant la décision chinoise

comme modèle, ledit Professeur avait indiqué que l'exemple de la Chine qui avait commencé déjà à vacciner les enfants contre la Covid-19 à partir de l'âge de 3 ans, devait être pris en considération en Algérie. «Si les moins âgés ne développent pas des formes graves, ils peuvent être à l'origine de leur apparition chez les adultes», avait affirmé le Professeur Kamel Djenouhat dans une déclaration faite à l'APS. Le 12 janvier passé, le Professeur Rachid Belhadj, directeur des activités médicales et paramédicales au CHU Mustapha Pacha, avait mis en garde contre une éventuelle propagation du Coronavirus dans les établissements scolaires. Invité ce jour-là à la Radio nationale, le Professeur Belhadj avait justifié sa crainte d'une potentielle contamination des mineurs au vu de la tendance haussière des cas de conta-

minations du Covid-19 et surtout l'apparition de l'Omicron. «Il y a des contaminations dans les milieux familiaux et chez les enfants, c'est pour cette raison que nous demandons aux enseignants et responsables des écoles de déclarer au DSP les élèves qui présentent des symptômes liés au Covid-19», avait-il prévenu. Avant lui, d'autres Professeurs avaient mal caché leurs craintes de voir des enfants affectés par le Coronavirus. Aujourd'hui, le temps est-il venu pour passer à la vaccination des enfants de plus de 12 ans ? Une question à laquelle se battent toujours les responsables du Comité scientifique chargé de suivi et de contrôle de la pandémie du Covid-19. Combien faut-il attendre encore pour trancher sur cette décision ?

Sofiane Abi

RÉTICENCE

Vaccination

Le Pr Bitam appelle à contrer les fake news par la bonne information scientifique

Seulement 20% du personnel médical est vacciné et 2% des universitaires, entre étudiants et enseignants, alertent les spécialistes de la santé. «Ce qui explique cette réticence à la vaccination anticovid-19, c'est les fake news sur les réseaux sociaux. Les individus font davantage confiance à ces sources qu'à leurs médecins et spécialistes», regrette le Pr Idir Bitam, chercheur spécialiste des maladies transmissibles et pathologies tropicales émergentes. Selon lui, les spécialistes et experts doivent participer à diffuser la bonne information parmi la population : «Il faut l'intervention des chercheurs de différents domaines médicaux pour contribuer à transmettre l'information scientifique», recommande-t-il, ce jeudi matin, dans l'Invité de la Rédaction de la Chaîne III de la Radio algérienne.



Pour le Pr Bitam, le personnel médical freine la vaccination parce qu'il est victime des fake news. «Lors d'une campagne de sensibilisation en faveur de la vaccination, un patient m'a informé que son médecin traitant lui interdisait de se faire vacciner contre le Covid-19», témoigne-t-il, insistant sur la nécessité de corriger les fausses informations et les rumeurs sur l'infertilité ou la mort annoncée dans deux ans des vaccinés. Si le Delta est à l'origine du taux de mortalité le plus élevé, l'Omicron peut, d'après ce spécialiste des maladies transmissibles, sauver l'humanité. «L'Omicron est 50 fois plus contagieux que le Delta, mais il favorise l'immunité collective naturelle. Celle-ci peut nous protéger contre n'importe quel variant, quelle que soit sa virulence», estime le Pr Idir Bitam, ajoutant que ce variant «pourra combler le vide des individus qui ne veulent pas se faire vacciner.»

C.P.

BRÈVE

Covid-19

Il faut apprendre à vivre avec les pandémies

Les experts s'accordent à dire que la pandémie de la Covid-19 tire à sa fin après deux ans de ravages. Toutefois, disent-ils, elle n'est pas la dernière au vu de l'histoire des pandémies se succédant de façon cyclique chaque décennie. «Peut-être il y en aura d'autres plus meurtrières», alertent les spécialistes dans un reportage diffusé, jeudi matin, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne. Les membres du Comité scientifique de suivi de la pandémie n'omettent pas de rappeler que le danger plane encore, car la Covid-19 s'est inscrite dans la durée. «Pour vivre avec, comme avec celles ayant précédé la Covid-19, il faut s'adapter à toutes les situations», préconisent-ils, insistant sur la nécessité de la formation continue du personnel médical et sensibiliser les citoyens des dangers menaçants.

C.P.

Bilan de la pandémie à la mi-janvier

Une tendance haussière du Covid-19

Depuis le début de l'année 2022 et durant les quatorze premiers jours du mois de janvier en cours, le bilan des contaminations à la pandémie du Covid-19 a atteint 6.547 cas parmi-eux 128 cas de contamination au nouveau variant d'Omicron, tandis que le nombre des décès est de 117 cas. Le bilan le plus lourd a été enregistré en date du 12 janvier dernier, ici la barre des 600 cas de contaminations a été franchie, puis le 14 janvier passé où le ministre de la Santé a recensé 596 cas positifs au Covid-19, faut-il le rappeler. Depuis le 11 janvier dernier, la barre des 400 cas positifs a été franchie alors que ce n'était pas le cas avant. Depuis, on assiste à une augmentation sans cesse de la pandémie. Aussi, depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, l'Algérie a constaté une tendance haussière de la pandémie du Coronavirus allant de 386 au premier jour du mois de janvier jusqu'à 610 cas de

contaminations au 12 du même mois. Le variant Omicron a été l'une des causes de cette hausse des cas de contaminations sans oublier la conjoncture saisonnière, puisqu'il s'agit de l'hiver, une période connue par la retombée de la température climatique où le froid devient le maître mot. Tous ces ingrédients ont contribué et conduit à la fois à l'augmentation des cas de contaminations parmi la population puis, il y a aussi, l'apport humain avec le relâchement du protocole sanitaire constaté parmi la population. Fort heureusement, les cas de guérison n'ont pas été dérisoires puisque parmi les 6.547 personnes contaminées par le Covid-19, 4.047 sont guéris, soit près de deux tiers se sont rétablis après leurs contaminations par la Covid-19. Autre fait marquant en ce début de l'année, la capitale est après avoir été épargnée durant des semaines par une hausse des cas

du Covid-19, la pandémie est réapparue, ce qui n'est pas bon sur le plan de la lutte contre la propagation de cette épidémie. Depuis le début du mois de janvier en cours, chaque jour, une moyenne de 17 à 20 cas positifs sont enregistrés rien qu'au niveau du CHU Mustapha Pacha, selon les propos du chef de service Covid-19, le Professeur Kamel Hayel, alors qu'en décembre dernier, ils étaient entre 7 à 8 cas admis par le même service, poursuit le même interlocuteur. Ce dernier a précisé que 90% des cas hospitalisés ne sont pas vaccinés et que 10% restants sont doublement vaccinés, tandis que beaucoup d'entre-eux ont été contaminés par des enfants scolarisés. Plusieurs hôpitaux d'Alger ont été contraints de procéder au réaménagement des lits pour faire face à la hausse des cas de contaminations au Covid-19.

S. Abi

■ L'industrie cimentière pointée par la Cour des comptes

«Les contours flous des contrats de management relevés»

Surévaluation des coûts d'investissements, absence du transfert du savoir-faire, non-respect des délais de réalisation des plans d'investissement et abandon des équipements inscrits dans le cadre de mise en œuvre des contrats de managements conclus, entre 2005 et 2008, après évaluation de la valeur économique de chacune des cinq cimenteries publiques privatisées partiellement après leur évaluation par la CETIC.

Ce sont les quelques lacunes relevées par la Cour des comptes, dans son rapport annuel publié mardi dernier sur son site web, dans lequel, elle charge les cinq cimenteries et fustige la piètre gestion du groupe public Gica qui a enregistré une baisse des gains de sa productivité et des écarts de rendement assez significatifs entre 2019 et 2020.

Selon, le même document les taux de rendement des contrats de managements signés avec des partenaires étrangers dans le cadre du programme de restructuration et de privatisation (totale ou partielle) des entreprises publiques ont décroché rapidement sous l'effet de la concurrence privée, de la pandémie, mais surtout de l'incertitude de certaines clauses de ces contrats.

« La Cour a observé que l'accroissement de la moyenne annuelle de production de la période 2013-2020 a été atténué par la baisse de la production durant la période 2017-2020 en raison essentiellement de deux facteurs à savoir, à savoir l'amplification de la concurrence durant cette période avec l'entrée en exploitation de nouvelles cimenteries du secteur privé qui ont pris une part importante du marché du ciment ainsi que les effets de la pandémie de



■ D'autres paramètres sont à l'origine de l'échec de ces privatisations partielles dont le non-respect des plans d'investissement arrêtés pour la réalisation des objectifs de production, selon la Cour des comptes. (Photo : DR)

la Covid-19 en 2020 sur le secteur du bâtiment et par conséquent sur la production du ciment », a expliqué la juridiction financière dans son rapport, pointant la baisse de la production du ciment de quatre cimenteries, à « l'exception de la SCMI dont la production a augmenté de 6% en 2019 et de 8% en 2020 ».

Le groupe public Gica a enregistré, de son côté, une baisse de production du ciment de 16 et 20% entre 2019-2020 comparativement aux résultats de 2017», précise la même source qui a relevé dans son évaluation le manque d'engagement de la partie étrangère dans la formation et le transfert du savoir-faire de la partie algérienne.

« Le transfert du savoir-faire par le partenaire n'a pas été pris en charge », a relevé le même rapport, expliquant la baisse de performance de ces cimenteries par « des lacunes caractérisant l'élaboration des contrats de management dont les clauses contractuelles n'ont pas suffisamment définis les objectifs de performance du manager, les modalités d'évaluation des objectifs contrac-

tuels, les critères de désignation du directeur général et les conditions de sa révocation, en plus de l'absence d'une prise en charge adéquate de la question de la formation et du transfert du savoir-faire ».

Ce qui nous rappelle, l'échec de la privatisation partielle de la cimenterie de Meftah, après le rejet au départ des pouvoirs publics de l'offre financière du repreneur portugais.

Aujourd'hui, d'autres paramètres sont à l'origine de l'échec de ces privatisations partielles dont le non-respect des plans d'investissement arrêtés pour la réalisation des objectifs de production, selon la Cour des comptes a recommandé dans son texte d'évaluation, la définition avec « rigueur des clauses du contrat de management relatives aux objectifs de l'entreprise notamment en matière de part de marché, de rentabilité, d'efficacité et de qualification du personnel avec un système adéquat de rémunération du partenaire manager », mettant l'accent sur la nécessité de « veiller à inclure dans le contrat de partenariat/management la

clause concernant le transfert du savoir-faire et de l'expérience technologique qui font la réputation du partenaire/manager ».

La juridiction financière reconnaît, par ailleurs, l'effort fourni par les deux parties dans l'amélioration des rendements de la production annuels des cimenteries, estimant, dans ce cadre qu'« il ressort de l'évaluation que l'opération de partenariat-privatisation de la filière ciment a, outre l'ouverture du capital social aux investisseurs étrangers, contribué à l'amélioration des rendements de production annuels des cimenteries.

Cependant, les objectifs contractuels de production fixés dans les contrats de management de quatre cimenteries sur les cinq et l'objectif de mise à niveau de leurs outils de production n'ont pas été atteints, en dépit des opportunités qu'offrait, durant cette période, le marché national du ciment, et la rentabilité des cimenteries et de leur aisance financière », a regretté la Cour des comptes dans son constat.

Samira Takhaboucht

BTPH Impôts

La LF 2022 éclaircit la fiscalité appliquée aux groupements d'entreprises

La loi de Finances 2022 (LF 2022) introduit des éclaircissements et des facilitations quant aux dispositions fiscales appliquées au secteur du BTPH, notamment en ce qui concerne les groupements d'entreprises, a indiqué hier à Alger, le sous-directeur au sein de la direction générale des impôts (DGI), Hachemi Achouri.

Lors d'une journée d'information sur les nouvelles dispositions de la LF 2022 dans le secteur BTPH organisée par la Caisse nationale du logement (CNL), M. Achouri a fait savoir que l'une des dispositions fiscales appliquées au secteur implique l'exclusion du champ d'application de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) des groupements de sociétés régies par le code de commerce. De plus, il a été procédé à la révision de la territorialité de l'IBS. Le régime des groupes de sociétés introduit l'application d'un taux d'IBS spécifique en cas d'exercice de plusieurs activités relevant de taux différents d'IBS, souligne M. Achouri.

La LF 2022 introduit par ailleurs de nouvelles obligations fiscales incombant au groupement d'entreprises, notamment en ce qui concerne les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus par le groupement. Dans le cadre du soutien à l'investissement et à la production nationale, la LF 2022 institue au profit des entreprises, notamment celles du BTPH, un taux réduit en matière d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) au titre des bénéfices réinvestis. Ce taux réduit, fixé à 10 %, est applicable aux bénéfices réalisés par l'entreprise de production pour le réinvestissement intervenant au cours de l'exercice du bénéfice en question.

Dans le cadre des réformes du système fiscal, la LF 2022 inclut les revenus fonciers annuels dépassant 600.000 dinars (DZD) dans l'assiette de l'IRG. Ces revenus sont soumis à une imposition provisoire au taux de 7%. Les loyers bruts annuels dont le montant est inférieur ou égal à 600.000 DZD sont soumis à une imposition libératoire.

La loi octroie une réduction d'impôt de 50 % au titre des cessions de logements collectifs constituant l'unique propriété et l'habitation principale.

Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette et la mobilisation des ressources fiscales, la loi prévoit aussi la simplification du mode de détermination du montant de la taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) ainsi que la mise en place d'un système de télé déclaration au titre de la taxe foncière pour les personnes exerçant une activité soumise au régime du réel d'imposition.

La loi institue un dispositif de mise en conformité et d'inclusion fiscale pour les personnes non identifiées auprès des services fiscaux qui exercent des activités d'achat revente, de production, de travaux ou de services non déclarés. Pour bénéficier de ce dispositif, les concernés doivent se présenter spontanément auprès des services fiscaux avant le 31 décembre 2022.

Agence

■ Le pétrole accélère sa reprise

A plus de 86 dollars, le baril de Brent se remet en position

Le marché pétrolier a clôturé la dernière séance de la semaine sur une note positive. Les prix de l'or noir ont atteint leurs plus hauts depuis deux mois et demi, dépassant les 85 dollars. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison du mois de mars a gagné 1,89 dollar se situant à 86,36 dollars, profitant de la hausse de la consommation de carburants, de la baisse des stocks américains et la hausse de la demande, malgré les craintes de la nouvelle vague et du nouveau variant Omicron.

De nombreux analystes s'attendent à ce que les cours du pétrole restent élevés en raison du déséquilibre croissant entre l'offre et la demande à laquelle il serait difficile de répondre actuellement. Les augmentations progressives annoncées par les pays membres du groupe informel Opep+ sont qualifiées par certains économistes et financiers de « marginales », comparés à leurs objectifs de production. Si les cours du pétrole montent en flèche ces jours-ci, c'est aussi grâce aux fortes tensions au Kazakhstan et en Libye. « Nous remarquons que d'autres producteurs comme

la Russie, l'Angola, le Nigeria et l'Équateur n'arrivent pas à atteindre leur objectif », ont indiqué des analystes d'ABN Amro, repris par l'Agence France presse (AFP) Le revirement que connaît le marché aujourd'hui est motivé par l'effet limité du variant Omicron sur l'économie mondiale, relançant ainsi les perspectives de la reprise des activités industrielles stratégiques. Cette bonne humeur du marché pourrait se répercuter sur les prix du pétrole qui pourraient atteindre leur niveau d'avant la crise sanitaire. Nombreux sont ceux qui tablent sur un « prix à 100 dollars », le cours idéal pour la relance de l'économie de certains pays producteurs dont leur économie est fortement touchée par la double crise sanitaire et économique dont l'Algérie. « L'Algérie a besoin d'un baril à 80 dollars », a indiqué récemment l'ex-ministre de l'Énergie Abdelmadjid Attar. L'Algérie devrait profiter de la recrudescence des cours du pétrole et de la hausse de la demande de gaz naturel pour augmenter sa production et ses exportations. La crise que traversent plusieurs pays européens et même les États-Unis représente une

opportunité pour les pays producteurs de pétrole et de gaz. Ces pays connaissent depuis deux mois d'importantes vagues de froid, ce qui a fait grimper la demande d'énergie pour le chauffage ainsi que le prix du fioul domestique, d'un côté. D'un autre côté, la baisse des réserves pétrolières annoncées par la Chine pour la fin du mois en cours, et ce, conformément à l'accord signé avec les États-Unis pour faire les prix de l'énergie, n'a eu, selon la presse internationale, reprise par le site spécialisé, "Leprixdubail.com", aucun impact sur les cours du pétrole. Toutefois, les investisseurs et les analystes appréhendent un choc de la demande négatif qui pourrait provoquer le courroux des pays consommateurs qui ont déjà menacé, pour rappel, d'arrêter le financement de nouveaux projets d'exploitation de l'or noir. Ce qui n'est pas en adéquation avec leur demande de hausse des volumes de production de l'Opep. Cette dernière devra se réunir le 2 février prochain avec ses alliés non-Opep pour discuter de sa politique de production.

Samira Tk

INFO EXPRESS

Pandémie
L'Algérie a réceptionné 662.400 doses du vaccin AstraZeneca

L'Algérie a réceptionné, hier 11 janvier 2022, son 13ème lot de vaccin Astrazeneca, d'un total de 662.400 de doses, envoyées à l'Algérie via le mécanisme international COVAX, a annoncé UNICEF Algérie, dans un communiqué publié sur sa page Facebook.

UNICEF Algérie, qui assure la commande et l'acheminement de ces vaccins vers l'Algérie, travaille en étroite collaboration avec OMS Algérie via COVAX, selon le même communiqué. Les bureaux de l'Unicef Algérie et de l'OMS Algérie, remercient tous les pays, institutions et fondations qui ont contribué à la mise en place de cette facilité. Parmi les principaux donateurs, figurent l'Union Européenne et ses États Membres, les États-Unis, la Grande Bretagne, le Japon, CEPI, GAVI.

Mobilis
SAMA, la nouvelle plateforme qui fera le bonheur des abonnés



C'est dans une ambiance festive, le Nouvel An Amazigh 2972, qu'ATM Mobilis, a annoncé la «venue» de la nouvelle plateforme «SAMA», à l'hôtel Sofitel. Différentes offres et services seront donc bientôt mis à la disposition des 20 millions d'abonnés que compte Mobilis, mais aussi pour les nouveaux clients, prépayés et post payés, qui seront sûrement attirés par ce nouveau bouquet adapté à toutes les catégories. Si les responsables de Mobilis n'ont pas voulu en dire plus sur les détails de cette nouvelle plateforme «SAMA», c'est pour laisser le suspense durer puisque beaucoup d'avantages sont attendus au grand bonheur de la clientèle. Des offres qui démarrent de 50 à 5.000 dinars algériens, ce qui laisse un large choix aux consommateurs. Chacun devrait y trouver son compte, appel, internet...tout y est avec SAMA qui veut dire ciel. Sans jeu de mot, le ciel devrait s'éclaircir encore pour les abonnés de Mobilis, toujours à la recherche de ce qu'il y a de mieux pour ses clients. D'ailleurs, et pour reprendre les propos des responsables de Mobilis, Hammadi et Chebine, SAMA est ce qu'il y a de mieux en Algérie, pour ne pas dire la première. Les abonnés Mobilis devront patienter encore quelques jours pour découvrir SAMA la nouvelle plateforme et ses différents avantages.

Sofiane Gassouma

SMA

Faire prévaloir l'intérêt suprême du pays pour préserver sa stabilité

Le commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA), Abderrahmane Hamzaoui, a appelé vendredi passé à Alger, tout un chacun à faire prévaloir l'intérêt suprême du pays afin de préserver sa stabilité et sa sécurité et de renforcer l'unité nationale.

Dans une allocution prononcée lors de la 35e session ordinaire du Conseil national de l'Organisation, M. Hamzaoui a mis en avant «l'engagement et la disponibilité des SMA au service du pays en contribuant à la construction de l'Algérie nouvelle et à la réalisation du développement».

Il a exhorté dans ce sens à placer l'intérêt suprême du pays au-dessus de toute autre considération



■ 35e session ordinaire du Conseil national des Scouts musulmans algérie (Photo > D. R.)

et à ne pas se laisser entraîner derrière les campagnes malveillantes et destructives visant à ébranler la confiance entre le peuple et les institutions de l'Etat via des parties ne voulant pas que l'Algérie aille de l'avant dans son nouveau processus de développement afin de recouvrer la place qui lui sied sur le plan international.

Le commandant général des SMA a estimé que cette réunion constituait «une occasion d'évaluer les

réalisations accomplies après une année d'efforts consentis à travers tout territoire national», ajoutant que l'Organisation a mobilisé toutes ses capacités au profit de la société en menant plusieurs opérations de sensibilisation, notamment lors de la troisième vague de la pandémie Covid-19, outre les opérations de solidarité qu'elle a organisées lors des incendies déclarés dans certains wilayas du pays l'été dernier.

Immigration France 2020

Les Algériens sont les premiers détenteurs de titres de séjour

Au 31 décembre 2020, 3.344.716 ressortissants de pays tiers sont détenteurs d'un titre de séjour en France, indiquent les statistiques du ministère français de l'Intérieur. La progression du nombre de titres en cours de validité et de documents provisoires de séjour ralentit en 2020 (1,1%) dans un contexte de crise sanitaire, après une hausse de 5,4% en 2019 et une hausse moyenne de 4,8% par an entre 2016 et 2019. Au 31 décembre 2020, la grande majorité

(92,7%) est détenue par des ressortissants des pays tiers à l'Union européenne. Pour mémoire, en 2003 parmi les 3.423.663 étrangers munis d'un document autorisant leur séjour, 37% étaient de ressortissants de l'UE (voir cadre juridique). 42,8 % des permis de séjour de ressortissants de pays tiers concernent les ressortissants des pays du Maghreb. Les dix nationalités les plus représentées comptent, en 2020, pour 64,8% du stock total, en lé-

gère diminution par rapport à 2019 (65,1%) ce qui confirme une lente tendance à la baisse observée depuis 2009. Pourtant, à l'exception de la Chine, et malgré la crise du Covid-19, le nombre des permis détenus par des ressortissants de ces pays augmente entre 2019 et 2.020.622 titres de séjour ont été accordés aux Algériens. Ils sont suivis des Marocains et des Tunisiens avec 554.378 et 252.914 détenteurs de titre de séjour, respectivement.

Zéralda

Démantèlement d'une bande spécialisée dans le vol du rond à béton

La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Zéralda (Alger) a démantelé une bande spécialisée dans le vol des équipements et des matériaux de construction, ce qui a conduit à l'arrestation de 4 individus et à la récupération de 10 quintaux de rond à béton, a indiqué un communiqué du commandement de la Gendarmerie nationale (GN).

«Dans le cadre de la lutte contre le phénomène du vol, tous types confondus, et qui a connu ces derniers temps une hausse notable (...), la brigade territoriale de la GN des Sables d'or ont procédé au démantèlement d'une bande spécialisée dans le vol des équipements et des matériaux de construction de l'intérieur des chantiers de réalisation de plusieurs projets répartis dans le

territoire de la wilaya d'Alger». Cette opération a permis d'arrêter 4 individus impliqués dans l'affaire, avec récupération de 10 quintaux de rond à béton de diamètre 20 mm et la saisie d'un véhicule qui était utilisé par la bande, comme moyen

de transport. Après finalisation des formalités légales et parachèvement des enquêtes, les mise en cause seront présentés aux juridictions territorialement compétentes, lit-on dans le communiqué.

INFO EXPRESS

Covid-19
Vaste campagne de vaccination à l'Université lundi prochain

Le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique organisera lundi prochain une vaste campagne de vaccination contre le Covid-19 au profit des enseignants, des étudiants et de tous les personnels universitaires, a indiqué jeudi dernier un communiqué du ministère. Dans le cadre de la prévention de la propagation de l'épidémie de Covid-19, notamment suite à la récente flambée des cas en Algérie, le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique organise une vaste campagne de vaccination au profit des enseignants, des étudiants et de tous les personnels universitaires, parallèlement à des actions de sensibilisation à la nécessaire vaccination pour la préservation de la santé publique. La campagne de vaccination concernera dans un premier temps, lundi prochain, quinze (15) villes universitaires, selon la même source qui a annoncé la participation des cadres de l'administration centrale et des différents partenaires sociaux (syndicats et associations étudiantes) aux actions de sensibilisation prévues. Dans l'est du pays, la vaccination se fera au niveau de l'Université de Constantine 3 (Faculté des sciences de l'information et de la communication), l'Université de Sétif 1 (Campus d'El-Baz), l'Université d'Annaba (Campus d'El-Bouni, Faculté de droit), l'Université de Batna 1 et l'Université de Biskra. Dans le centre du pays, la vaccination est prévue à travers l'Université d'Alger 1, l'Université d'Alger 2, l'Université d'Alger 3, l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene (USTHB), les Ecoles normales supérieures, l'Université de Blida 1, l'Université de Laghouat et l'Université de Bejaia. Dans l'ouest du pays, les établissements concernés sont l'Université d'Oran 2 (Campus Taleb-Salim), l'Université de Mostaganem, l'Université de Chlef, l'Université de Bechar et l'Université d'Adrar. Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, avait réitéré, plus tôt dans la journée, son appel à la vaccination contre le covid-19, assurant que les vaccins étaient disponibles en nombre suffisant.

CONDOLEANCES

Suite au décès de L'ÉPOUSE de M. Koutchoukali Lyes, Conseiller du P-dg de la SIMPRAL, en date du 13 janvier 2021, le directeur de Rédaction ainsi que l'ensemble du personnel du journal La Nouvelle République s'associent au deuil qui a touché les familles Koutchoukali et Boulechrab les assurant de leurs profondes affliction, priant Dieu Tout-Puissant d'accueillir la défunte en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons

Sahara occidental

Le Maroc ne veut pas la paix



■ Staffan de Mistura se rend samedi aux camps des réfugiés sahraouis à Tindouf/Rabouni.

L'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura se rend samedi aux camps des réfugiés sahraouis à Tindouf/Rabouni, deuxième halte de sa première visite dans la région depuis sa nomination en novembre dernier.

M. de Mistura qui a entamé officiellement jeudi sa tournée à Rabat, une des deux parties du conflit, arrivera samedi (demain) aux camps des réfugiés sahraouis où il devra rencontrer les dirigeants sahraouis dont Brahim Ghali, président sahraoui et secrétaire général du Front Polisario, le représentant unique et légitime du peuple sahraoui. La mission de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental demeure très difficile et parsemée de défis au regard des manœuvres marocaines visant à entraver toute solution à la dernière colonie d'Afrique et à accorder aux Sahraouis leur droit à autodétermination. Après une quête qui a duré deux ans d'un Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental et la proposition aux deux parties du conflit de plusieurs personnalités pour occuper ce poste, le diplomate chevronné Staffan de Mistura a eu l'aval des deux parties. Néanmoins, ce dernier fera face aux manœuvres du Makhzen visant à perturber son travail. Le Makhzen s'était opposé au début à la nomination de Staffan de Mistura en mai 2021 avant de se raviser par la suite sous pression. A l'image de ses prédécesseurs Staffan de Mistura fera face à plusieurs obstacles dans sa mission qui serait vouée à l'échec s'il ne changeait pas la méthode suivie au

paravant, a souligné l'ambassadeur sahraoui à Alger, Abdelkader Omar Taleb qui a insisté sur l'impératif d'adopter une nouvelle approche basée sur une solution politique pourvoyant à la tenue du référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui. Autre difficulté à laquelle devrait se heurter Staffan de Mistura, le contexte prévalant dans la région marqué par une reprise de la guerre suite à l'effondrement le 13 novembre 2020 de l'accord de cessez-le-feu après l'agression marocaine sur des civils sahraouis dans la zone tampon d'El-Guegarat. Pis encore, le Maroc qui ne s'est pas contenté de la violation du processus de paix parrainé par les Nations unies au Sahara occidental depuis 1991, a intensifié ses violations des droits de l'homme dans les villes sahraouies occupées. Dans ce sens, le représentant du Front Polisario auprès des Nations Unies et

coordinateur avec la Minurso, Sidi Mohamed Amar avait indiqué dans une déclaration à l'APS que «l'Envoyé personnel doit traiter les retombées de l'agression marocaine en novembre 2020 pour une éventuelle activation du processus de paix». L'autre défi de la mission de De Mistura consiste en "la position de l'Etat d'occupation qui ne dispose d'aucune volonté politique pour parvenir à une solution pacifique et permanente au conflit", a-t-il dit, soulignant que suite au refus du régime du Makhzen du plan de règlement conjoint entre les Nations unies et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) de 1990-1991 et les accords de Houston de 1997, l'Etat d'occupation poursuit toujours ses tentatives visant la légalisation de l'occupation imposée par la force dans les territoires sahraouis occupés. Il s'agit aussi de «l'inaction du

Conseil de sécurité onusien en raison de l'influence de certains de ses membres actifs vis-à-vis des pratiques de l'Etat d'occupation pour entraver le processus de paix", a affirmé le diplomate sahraoui. Aussi, Rabat insiste à impliquer l'Algérie comme partie prenante dans un processus qui ne concerne que les deux parties au conflit (le Polisario et le Maroc), tout en s'attachant à «l'autonomie» sous «souveraineté» du makhzen, jugée par le Polisario non conforme à la légalité internationale. Après plus de 40 ans d'expérience en matière des affaires politiques et diplomatiques, De Mistura vient succéder l'ancien président allemand Horst Kohler qui a démissionné en mai 2019, après avoir relancé les pourparlers entre le Maroc et le Front Polisario, qui n'ont conduit à aucun résultat tangible en raison du Maroc.

Les Maliens manifestent massivement contre les sanctions

Les Maliens ont répondu massivement vendredi à Bamako et à travers le pays à l'appel de la junte à manifester contre les sanctions ouest-africaines et à faire pièce aux pressions internationales qui ne faiblissent pas, ont constaté les correspondants de l'AFP. Des milliers de Maliens parés aux couleurs nationales vert,

jaune et rouge se sont massés dans la capitale sur la place de l'Indépendance pour entendre différents orateurs éreinter l'organisation des Etats ouest-africains Cédéao, exalter la souveraineté malienne et faire ovationner l'armée et le projet de «refondation» du pays en crise. Grosse affluence aussi à Tombouctou, sur la place

Sankoré, devant la mosquée, ont indiqué plusieurs Tombouctiens à l'AFP. Les sanctions ont suscité un concert de réprobations au Mali. La Cédéao est accusée d'être un club dépassé de dirigeants coupés des populations et l'instrument de l'étranger, dont la France, l'ancien puissance coloniale.

Agence

Droits humains au Maroc

Des associations appellent à un rassemblement devant le Parlement européen

Plusieurs associations marocaines de défense des droits humains ont appelé à organiser un rassemblement, mercredi prochain, devant le Parlement européen, pour «dénoncer» les pratiques du régime du Makhzen et son appareil judiciaire à l'endroit des militants des droits de l'Homme et exiger la libération de tous les détenus politiques et d'opinion. Dans un communiqué commun publié vendredi, le Comité France de soutien aux prisonniers politiques et d'opinion au Maroc, l'Association des travailleurs maghrébins de France, l'Association des Marocains en France, l'Association de Défense des droits de l'Homme au Maroc et l'Institut Mehdi-Ben Barka - Mémoire vivante, ont appelé à une participation massive à ce rassemblement «pour exiger la libération de tous les détenus politiques et d'opinion, notamment les journalistes Omar Radi, Soulaïmane Raïssouni, Toufik Bouachrine et les prisonniers du Hirak du Rif». Le collectif a fait observer, en outre, qu'au Maroc, la répression n'épargne personne et que «l'instrumentalisation de la justice est devenue une constante». «Au Maroc, on continue à cibler les journalistes, les Youtubers, les rappeurs, les activistes des droits humains, les militantes des mouvements sociaux et toute citoyenne exigeant la justice so-

ciale. Au Maroc, la criminalisation, la diffamation, le piétinement des libertés individuelles, l'atteinte aux expressions politiques et associatives, l'instrumentalisation de la justice sont une constante d'une «démocratie» de façade qui fait de la répression une institution, a écrit le collectif des associations, déplorant le «silence assourdissant» des Etats membres de l'Union européenne et des parlementaires européens «qui se doivent de réagir vivement». Avant d'ajouter : «Au Maroc, les enlèvements, la torture, les arrestations arbitraires, les poursuites judiciaires, les condamnations à de lourdes peines de prison restent ce qui caractérise l'exception marocaine tant défendue par les Etats membres de l'Union européenne». Selon le collectif, «hier comme aujourd'hui, l'Etat du Maroc, pays ami de l'Union européenne, est un pays où l'on espionne les téléphones des journalistes et des défenseurs des droits humains à l'aide du logiciel israélien Pegasus, où les atteintes aux droits fondamentaux, à la liberté d'opinion, à la liberté de la presse se multiplient, où l'on harcèle, salit, instrumentalise et condamne, où le courage et l'engagement se paient au prix de vies brisées, l'Etat de ce pays, le Maroc, jouit d'une totale complaisance».

Palestine

Un Palestinien de 80 ans retrouvé mort après avoir été arrêté par l'armée israélienne

Un Palestinien de 80 ans a été retrouvé mort, mercredi 12 janvier dans un village du nord de la Cisjordanie occupée. Des responsables palestiniens ont affirmé qu'il avait été détenu et abandonné menotté par des soldats israéliens. Une unité composée de trente à quarante militaires de Tsahal a tendu une embuscade à 2 heures du matin à Jiljiliya (au nord de Ramallah), selon le chef du village. «Ils ont arrêté les voitures au milieu du village et arrêté les passagers qui étaient à l'inté-

rieur et les ont menottés», a-t-il précisé. Omar Abdal-majeed As'ad, qui rentrait chez lui après avoir rendu visite à des proches, a été arrêté, menotté, battu, abandonné dans un bâtiment en construction, et retrouvé mort après le départ des soldats, selon la même source. Le ministre de la Santé palestinien a confirmé ce récit, précisant que l'octogénaire était mort d'une «crise cardiaque» avant son arrivée à l'hôpital. Contactée par l'AFP, l'armée israélienne n'a pas commenté cette affaire dans l'immédiat.

société

Face aux ordinateurs et aux e-mails

L'écriture manuelle serait-elle en voie de disparition ?

Tout le monde a remarqué qu'il y a moins de facteurs et quand il y en a un, c'est pour distribuer le menu courrier tant les personnes désireuses de parler aux leurs se trouvant au loin ne se servent plus de papiers sous enveloppes. Plus de lettres envoyées pour la bonne année et plus de cartes postales distribuées.

A l'ère de l'écriture

Ecrire est un art qui n'est pas donné à tout le monde. Il exige des qualités : savoir former les lettres, être rigoureux dans la construction des phrases, avoir le sens de l'enchaînement des idées, dire beaucoup en peu de mots, posséder un niveau moyen pour trouver les formules et les mots justes pour se mettre en valeur par rapport au destinataire. Depuis que les hommes ont commencé à écrire, aucun n'a réussi toutes ces qualités. La majorité n'en possède aucune si bien que lorsqu'arrive le moment d'écrire pour l'un d'entre eux, c'est le calvaire et un vrai. Quand il s'agit d'adresser une lettre à un parent, les plus méticuleux mettent plus d'une semaine pour que la lettre ait une forme correcte. Beaucoup passent par un écrivain public. D'autres pensent beaucoup mais ne trouvent rien à dire et quand ils sont beaucoup de choses à dire, ils ne trouvent pas les mots qu'il faut pour les exprimer. C'est à ce sujet qu'un auteur célèbre a dit : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément ». Ceux qui n'arrivent à s'exprimer, ont un problème de conception. Ainsi, que de lettres très mal écrites ont fait rire leurs destinataires. Le côté de la forme est bien plus important que celui du fond. Mais une belle écriture ne suffit pas pour avoir un bon message, la formation des lettres de l'alphabet fait partie des connaissances comme le fait de savoir écrire sans faute chaque mot que l'on écrit.

Dans l'ancien temps, avant l'invention de l'ordinateur, ceux que l'on chargeait ou qui se chargeaient eux-mêmes d'écrire une demande d'emploi, une lettre amicale, un télégramme ou tout autre texte, s'appliquaient en écriture ou à faire de belles phrases. Généralement, on réussit quand on fait l'effort de s'améliorer. On forme de belles lettres de l'alphabet en arabe et en français, en minuscules ou en majuscules. Les anciens écrivaient d'abord au porte-plume que il trempaient dans l'encrier contenant l'encre de Chine ou toute autre variété d'encre. En arabe, on obtient différents caractères d'écriture dont les meilleurs relevaient de l'esthétique. La calligraphie est un art, au sens plein du terme, l'art de composer un



→ Les gens n'ont plus besoin d'écrire, l'ordinateur est là, omniprésent partout, pour toutes sortes de messages à adresser en vue de communiquer

texte à l'encre de Chine, avec les pleins et les déliés qui le rendent beau à voir n'est pas à la portée de tous.

Pour écrire à l'encre de Chine, il faut tenir habilement la plume. Il semble impossible d'obtenir les mêmes résultats avec un stylo à bille d'aujourd'hui, en calligraphie. La plume s'impose et pas n'importe laquelle. L'écriture est porteuse d'indications précieuses sur l'état d'esprit et les qualités morales de l'auteur. Les graphologues sont là pour en apporter les preuves concrètes.

Toutes les lettres qu'ils lisent leur apportent des informations sur le caractère de chaque personne qui a écrit. Ils vous diront par exemple, celui là est d'un caractère nerveux, celui-ci se remarque par la manière de former chaque signe d'écriture. Ils passent à un autre auteur de message écrit qu'ils trouvent calme, capable de concentration, et il en va de même de chaque écrit anonyme que des chercheurs ont analysé et qui confirment le jugement du graphologue. La graphologie infallible en tant que science, a prouvé que l'écriture est largement représentative de l'état d'esprit de chacun. Mais, il y a un autre moyen efficace d'écrire sans faire de fautes. Cela commence à la première année où après une leçon de lecture, on demande à l'enfant d'écrire un mot lu. Le mot est reproduit sur l'ardoise et on demande à tout le monde de lever

l'ardoise. Au début il y a peut être des erreurs, mais au bout d'un certain temps, l'enfant a appris à mémoriser les mots lus. Ce procédé appelé « procédé Lamartinière » valable pour toutes les langues qu'on enseigne est doublement efficace, il développe la mémoire en installant un climat d'émulation ou de compétition en classe, il conduit au progrès, les enfants font tout pour être les meilleurs. C'est ce qu'on appelle la dictée, exercice de synthèse qui pousse l'enfant à être de plus en plus vigilant en ce qui concerne l'orthographe d'usage ou grammatical.

Plus l'enfant grandit, plus on lui demande : d'abord des mots en 1ère année, des phrases en 3ème année, des phrases complexes en 5ème année, des textes au CEM. S'il y a un réel suivi pédagogique, il y a sûrement progrès sur le plan de l'écriture, du respect des règles d'orthographe. La dictée pour ceux qui en ont fait l'expérience est irremplaçable, à condition qu'elle soit perçue comme exercice de synthèse pour l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire.

A l'ère de l'ordinateur et de l'internet

La plupart des enfants ne travaillent plus. Chacun a un portable sophistiqué pour être connecté en permanence et par écouteurs interposés. Il écoute la musique, suit de près les messages des autres. Il en envoie et de minables aux autres, ses

semblables. Il n'écoute pas les adultes éducateurs, car il est dans un autre monde bien plus intéressant pour lui et pour tous les jeunes branchés. Ce qu'ils écoutent, ce n'est pas les reportages instructifs, mais plutôt les clubs de rencontres avec tous les risques que cela présente.

Il m'a été donné, grâce à un jeune, d'écouter et de voir des images d'un reportage sur la Méditerranée, quel régal pour les enfants qui le suivaient avec attention ! Mais la jeunesse d'aujourd'hui est branchée sur des sites dangereux pour leur santé morale. Il y a toutes les tentations malsaines dans l'internet. Allez demander à ces jeunes de bien suivre la dictée pour améliorer leur orthographe d'usage ou grammatical. On vous prendrait pour des déconnectés, des attardés mentaux ou des arriérés. Pendant le cours de mathématique, de physique, de sciences, ils sont connectés et en permanence. Il n'y a pas de limitation.

A l'examen, ils s'assoient à côté des bons élèves pour se faire souffler quelques bonnes réponses, il y a de fortes chances pour que les médiocres réussissent par la tricherie. Ce qui a toujours fait la différence entre les individus lettrés et illettrés, c'est la manière de former les signes d'écriture. Les intellectuels ont chacun une façon d'écrire originale et un texte écrit avec soin par l'un d'entre eux, est clair, propre, élégant, c'est une œuvre d'art. Quant aux écritures illisibles parce que les caractères d'écritures difficiles à déchiffrer créent la confusion, c'est d'une lecture fastidieuse. On peut terminer en affirmant que chaque individu a son écriture, comme il a ses idées, ses pensées, sa manière de percevoir le monde, son caractère confirmant par là que la vie est faite de différences. Mais, depuis l'avènement de l'ordinateur, l'écriture est devenue uniforme, sauf à l'examen où chaque candidat est obligé d'écrire de sa propre main et quels dommages.

Les intellectuels ont chacun une façon d'écrire originale et un texte écrit avec soin par l'un d'entre eux, est clair, propre, élégant, c'est une œuvre d'art. Quant aux écritures illisibles parce que les caractères d'écritures difficiles à déchiffrer créent la confusion, c'est d'une lecture fastidieuse

Boumerdès

Leghata ou Isserbourg, une localité isolée

Que dire de la localité de Leghata, si ce n'est qu'elle possède une longue histoire d'avant l'indépendance et d'après l'indépendance. Cette commune est plus connue historiquement par «Guate el Oued», car la rivière qui longe l'oued el Djemaa est synonyme de repère puisqu'elle était reliée à la wilaya d'Alger, alors que juste à côté la ville des Issers dépendait de la wilaya de Tizi-Ouzou



■ La commune de Leghata souffre depuis l'indépendance d'un isolement total.

(Photo > D. R.)

S'il y a une localité qui souffre depuis l'indépendance de l'isolement totale, c'est bien la commune de Leghata qui autrefois était surnommée Isserbourg, les gens d'avant éprouvaient du plaisir de faire des randonnées en calèche ou en voiture vers les trois localités : Isser, Isserville, Isserbourg. Leghata s'appelait autrefois Isserbourg, elle fait partie des 32 communes de la wilaya de Boumerdès, elle se trouve quelque part entre Bordj-Menaïel, les Issers et Zemmouri. C'est une localité nichée aux abords de l'oued Djemaa, pas très loin de l'autoroute, mais à laquelle on ne peut y accéder à cause de l'ex-

existence d'une route principale. Pour cela, il faudrait un véritable marathon pour atteindre son but, soit par le centre ville de Bordj-Menaïel via la route de Cap Djinet avec divers déviations, soit par la sortie des Issers en allant vers la ville de Si Mustapha (ex-Felix-Faure). Les Isserbourgeois (ancienne appellation) pensent que pour hâter le rythme du développement, les nouveaux élus doivent faire sortir la commune de l'isolement. Il projette la construction d'un grand pont permettant d'accéder à la ville à partir de l'autoroute. L'APC de Leghata, pense qu'en arrivant à décrocher cette grande réalisation, elle permettra de venir à bout des problèmes socio-économiques, socio-culturelles, socio-sportives que connaît la ville. Il compte ac-

centuer leurs efforts pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens. C'est une ville qui a vécu dans l'isolement depuis l'indépendance de notre pays. La commune de Leghata se situe à proximité de l'autoroute. Elle a connu depuis quelques années une véritable mue en matière d'entretien des routes, d'aménagement, sans oublier les différents projets d'adduction en eau potable et autres opérations engagées par les élus locaux. Nous avons pris en charge des dossiers très spécifiques et névralgiques relatifs à l'alimentation en eau potable, au bitumage de l'ensemble des artères formant la voie urbaine ainsi qu'au revêtement de certaines routes défoncées. Leghata est une région à vocation agricole. De toutes parts, la ville est entourée de

vastes champs de vignobles et d'arbres fruitiers. L'agriculture constitue la principale activité des gens de la région. La stratégie se résume depuis la dernière élection à inventorier tous les problèmes et contraintes puis proposer l'inscription de projets pour y mettre fin. Le développement local est la première préoccupation. A une question posée à quelques élus, messieurs, Pouvez-vous nous décrire le plan d'action et ce que vous préconisez de bon pour la commune ? Vous avez bien fait de nous poser cette question, elle est très importante car notre stratégie se résume, et on y tient beaucoup, à l'ouverture d'une route (entrée principale pour la ville) qui fera sortir la commune de son isolement. Elle ne sera que bénéfique et

cela nous permettra d'élargir le tissu urbain. Actuellement, quoique l'on fasse, Leghata demeure un douar, ni plus ni moins, une dechera. La construction de ce pont ramènera beaucoup de changements et permettra un développement local durable à court et long terme. Nous aspirons à ramener du changement et mon grand souhait est de voir un jour cette ville historique de Leghata disposer de tous les moyens. Pour cela, nous allons tout faire pour concrétiser l'objectif afin que notre population puisse avoir sa propre entrée. Une fois l'objectif atteint, nous allons réaliser beaucoup de choses, à savoir un grand stade complexe omnisports, des aires de jeu, des structures sanitaires, des salles de sport. On sent que vous êtes optimiste quant à l'avenir de Leghata ? Bien sûr que nous sommes optimiste, nous savons que c'est une lourde responsabilité mais on veut que tout le monde sache que la seule chose qui nous intéresse est de réaliser un bond en matière de développement pour cette localité. Donc vous avez du retard à récupérer ? Enormément, et sur ce point, je promets à la population de Leghata que nous ne ménageront aucun effort pour faire de cette commune un véritable pôle économique, social et sportif pourvu que l'on nous prescrive le projet de ce grand pont de grande envergure. Et dire que nous sommes situés à quelques mètres à vol d'oiseau de la localité de Bordj-Mentale, des Issers. Leghata mérite plus d'égard de la part de la wilaya de Boumerdès.

Kouider Djouab

Tamanrasset

Titularisation de 665 travailleurs du secteur de la culture

→ La ministre de la Culture et des Arts, Wafa Chaâlal, a fait état, jeudi depuis Tamanrasset, de la titularisation de 665 travailleurs sur les 4.000 travailleurs recensés par son département à l'échelle nationale et ayant bénéficié du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Pas moins de 665 travailleurs sur les 4.000 recensés par le secteur de la Culture et des Arts à travers le pays ayant été placés dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, ont été titularisés durant la période entre octobre à la fin décembre 2021, a affirmé la ministre sur les ondes de la radio locale. Elle a signalé, à ce propos, que l'opération d'insertion et de titularisation des travailleurs concernés a connu un retard, justifié notamment par les spécificités des postes offerts par le secteur de la Culture. Des démarches sont entreprises, en coordination

avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, pour titulariser les travailleurs restants, a affirmé Mme. Chaalal, ajoutant que 1.800 postes budgétaires ont été sollicités pour finaliser l'opération d'intégration des travailleurs du secteur à travers le territoire national. Le secteur de la Culture œuvre en vue de relancer tous les projets gelés temporairement et de concrétiser ceux en chantier, dont le théâtre en plein air de Tamanrasset. Elle a insisté sur l'accélération des travaux de réalisation de cette structure appelée à jouer un rôle important dans la dynamisation de la scène culturelle locale. Mme Chaâlal a fait part, en outre, d'un grand défi à relever pour le développement de l'activité culturelle dans les zones d'ombre, à travers notamment la réalisation d'installations culturelles selon un système visant à assurer une

«équité culturelle». Et d'ajouter que son département ministériel s'engage aussi à rouvrir les salles de cinéma fermées, en plus d'encourager l'investissement privé, notamment des jeunes, dans les différents domaines en rapport avec la culture et les arts, dont l'industrie cinématographique.

Chaâlal appelle à ouvrir les structures culturelles aux associations

La ministre de la Culture et des Arts, Wafa Chaâlal, a appelé, jeudi depuis Tamanrasset, à ouvrir les structures culturelles aux associations activant dans le domaine, en vue d'assurer leur accompagnement. S'exprimant lors d'une rencontre avec les représentants d'associations culturelles, au terme de sa visite de travail dans cette wilaya, la ministre a affirmé que le ministère accompagne et soutient les associations cultu-

relles dynamiques, en mettant à leur disposition les espaces nécessaires pour l'intensification des activités culturelles. Mme Chaâlal a annoncé, dans ce contexte, l'ouverture d'un important chantier pour la réforme du système culturel et le changement des mentalités, qui ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur la scène culturelle, appelant, à ce titre, les jeunes à suggérer des projets culturels qui veillent à la préservation du patrimoine culturel et sa protection. Davantage d'aides seront accordées aux associations culturelles dynamiques dans le courant de cette année (2022), a-t-elle assuré, saluant au passage le rôle des associations culturelles locales (Tamanrasset) dans la sauvegarde du patrimoine, dans ses différentes composantes. La question de sauvegarde du patrimoine contre les risques d'invasion,

l'invasion culturelle étant la plus dangereuse, est une question de souveraineté nationale, a souligné la ministre à ce propos. En réponse aux préoccupations des associations, notamment en ce qui concerne les questions d'obtention de la carte d'artiste, de protection de ce dernier, et des opportunités de formation, la ministre de la Culture et des Arts a fait part d'une réflexion à être engagée sur la révision des procédures en vigueur pour l'octroi de la carte d'artiste. Les représentants d'associations ont salué ces mesures qu'ils estiment à même d'insuffler une dynamique à la scène culturelle dans la région. Auparavant, la ministre de la Culture et des Arts a animé une émission radiophonique, avant de rendre visite à deux joueuses d'Imzad, Fatma Amrioued connue sous le nom de Chenna et Khoulela Alamine. ■

Politique

Islam et démocratie

À mesure que le monde devient plus «plat», pour reprendre la terminologie de Thomas Friedman (2007), la compatibilité de systèmes de pensée concurrents devient un sujet de débat plus fréquent. Au premier plan de ce débat se trouve la compatibilité de l'Islam et de la démocratie. En raison des interprétations fluides et variées de ces deux notions, la conversation est immense.



Le Saint Coran déclare, dans ce sens, qu'il n'y a : «Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Entendant et Omniscient». (Le Saint Coran, 2 : 256).

En théorie, les juristes sont autorisés à approuver toute décision politique prise par le dirigeant et ont le droit de s'y opposer si elle est contraire à la sharī'ah. L'élite politique avait donc besoin de l'autorité des juristes pour établir sa légitimité. Ainsi, dans la tradition classique, on peut voir comment les juristes et les gouvernants sont en constante coopération. Ce lien historique fort entre les interprètes de la religion et le monde politique explique pourquoi l'Islam s'efforce d'établir des règles et des lois qui régissent non seulement la vie de l'homme, mais aussi celle de la société. Malgré leur interdépendance mutuelle, le pouvoir juridique et le pouvoir politique sont séparés, et cette séparation constitue le fondement de la séparation des pouvoirs qui est l'un des fondements de la démocratie moderne.

L'idée d'un État islamique est un sujet très discuté entre partisans et opposants. Ce concept existe-t-il ? Peut-on qualifier n'importe quel État d'État islamique ? Il y a bien sûr de nombreux prétendants. Il est intéressant de noter que parmi ces prétendants, on trouve aussi bien des dictateurs militaires que des monarques. Peut-on légitimement qualifier un État d'État islamique ? Existe-t-il un critère pour juger de cette revendication ? Si oui, quel est ce critère ? En général, certains aspects rituels de l'Islam comme la prière, le jeûne, la zakāt, etc. sont imposés en plus des punitions islamiques pour revendiquer le statut d'État islamique. Cela suffit-il ?

Tout d'abord, nous devons savoir s'il existe ou non un concept d'État islamique dans le Coran ou dans les Hadiths. Un examen approfondi des écritures et des Hadiths montre qu'il n'existe aucun concept d'État islamique. En fait, après la mort du Prophète, les musulmans n'étaient même pas d'accord sur la question de son successeur. Les musulmans se sont divisés sur la question – une section soutenant que le Prophète n'a jamais nommé de successeur et une autre section soutenant qu'il l'a fait. En ce qui concerne le Coran, il existe, au mieux, un concept de société plutôt que d'État. Le Coran met l'accent sur al-cadl wa al-ihsān (justice et bienveillance). Une société coranique doit être fondée sur ces valeurs. De même, le Coran s'oppose fermement à adh-dhulm wa al-cudwān (oppression et injustice). Aucune société basée sur adh-dhulm wa al-cudwān ne peut donc être considérée comme une société islamique. Les valeurs coraniques sont les plus fondamentales. On peut donc se demander si un État, qui se déclare État islamique, peut être légitimement accepté comme tel sans que la société civile ne repose sur ces valeurs.

La société arabe préislamique n'avait connu aucune structure étatique. Il s'agissait d'une société essentiellement tribale, qui ne connaissait pas de distinction entre un État et une société civile. Il n'y avait pas de loi écrite, et encore moins de constitution. Il n'y avait pas d'autorité dirigeante, qu'elle soit héréditaire ou élue. Il y avait un sénat composé des chefs des tribus de la région. Toute décision prise devait être unanime et les chefs de tribu appliquaient la décision dans leurs tribus respectives. Si un chef de tribu était en désaccord, la décision ne pouvait être appliquée.

Il n'y avait pas de système de taxation, ni de police ou d'armée. Il n'y avait aucun concept de gouvernance territoriale, de défense ou de maintien de l'ordre. Chaque tribu suivait ses propres coutumes et traditions. Il y avait bien sûr des guerres intertribales et tous les adultes tribaux participaient à la défense des intérêts de leur tribu. La seule loi qui prévalait était celle du qisās (représailles). Le Coran l'exprime succinctement en ces termes : "C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété." (Le Saint Coran, 2 : 179)

Le mouvement islamique de La Mecque a hérité de cette situation. Lorsque le prophète et ses compagnons ont été confrontés à de graves persécutions à la Mecque, ils ont émigré à Médine, également connue sous le nom de Yathrib. Médine était aussi fondamentalement une ville tribale régie par des lois tribales. Comme à la Mecque, il n'y avait pas d'État à Médine et seules les coutumes et traditions tribales prévalaient. En fait, d'une certaine manière, Médine était pire que La Mecque. À La Mecque, les guerres intertribales n'étaient pas très fréquentes, car la société se transformait en société commerciale et des sociétés commerciales intertribales voyaient le jour. Cependant, Médine, qui était une oasis, était aussi une société semi-agricole ou les différentes tribus étaient à couteaux tirés. Pour mettre fin à la guerre intertribale, les habitants de Médine ont invité le Saint Prophète en tant qu'arbitre.

Le Prophète, une grande personnalité spirituelle et religieuse, inspirait un grand res-

pect et entreprit d'établir une société juste à Médine. Il a tout d'abord rédigé un pacte entre divers groupes tribaux et religieux, connu sous le nom de mithāq al-madīna (c'est-à-dire le Traité de Médine), qui garantissait une autonomie totale à toutes les tribus et à tous les groupes religieux, comme les juifs, les musulmans et les autres tribus païennes. Tous les groupes religieux étaient libres de suivre leurs propres lois et traditions. La coercition n'était pas utilisée pour forcer les gens à suivre d'autres lois et traditions.

Le mithāq al-madīna était une sorte de constitution préliminaire de l'"État" de Médine, qui allait au-delà d'une structure tribale et transcendait aussi les frontières tribales et transcendait aussi les frontières tribales et transcendait aussi le principe de gouvernance commune. Elle établissait également le principe selon lequel, si une force extérieure attaque Médine, tous la défendent ensemble. Ainsi, pour la première fois, un concept de territoire commun, si nécessaire au fonctionnement d'un État, a été élaboré. Avant cela, comme il a été souligné précédemment, il y avait le concept de tribu mais pas de frontières territoriales.

Le Prophète, d'une certaine manière, a pris une mesure révolutionnaire en dissolvant les liens tribaux et en mettant davantage l'accent sur les frontières idéologiques d'une part, et sur les frontières territoriales d'autre part. Cependant, l'objectif du Prophète n'était pas de construire une communauté politique. Il voulait plutôt construire une communauté religieuse. Si les musulmans ont évolué vers une communauté politique, c'est par accident plutôt que par nécessité. C'est pourquoi le Coran met davantage l'accent sur les valeurs, l'éthique et la moralité que sur les doctrines politiques. C'est le dīn (religion) qui importe le plus, et non la gouvernance. Allah dit dans le Coran que :

"Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée – sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres

dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux." (Le Saint Coran, 5 : 3). Ainsi, le Coran prescrit un dīn parfait, pas un système politique parfait dawla. Le système politique a dû évoluer au fil du temps et en fonction des besoins et des exigences.

L'un des devoirs fondamentaux des musulmans est de "faire respecter ce qui est bon et de combattre ce qui est mauvais". Cela donne clairement une orientation morale et spirituelle à une société islamique. L'accent mis plus tard sur l'association intégrale entre la religion et la politique est totalement absent du Saint Coran. Le Prophète était l'exécuteur du bien par excellence et il a consacré sa vie à éradiquer le mal de la société. Mais il n'a jamais aspiré au pouvoir politique. Il était l'une des grandes personnes spirituelles nées sur cette terre. Il s'efforçait d'inculquer le pouvoir spirituel à ses compagnons. Le verset suivant du Coran énonce la philosophie de base de la communauté musulmane : "Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers." (Le Saint Coran, 3 : 110).

La notion du consensus ijma

En rapport avec ce qui précède, introduisons un autre terme arabe important : ijma (consensus). Dans aucun cas contredire le Coran ou la sunnah. Les écoles juridiques sunnites, largement majoritaires, admettent cette règle du consensus en vertu d'un Hadith disant : "Ma communauté ne se réunira pas sur une erreur". (Rapporté par At-Tirmidhī).

Ce concept présuppose que la communauté est à l'abri de l'erreur et ne peut prendre une mauvaise décision parce qu'elle est guidée et dirigée tout au long du processus par l'autorité divine. L'idée de l'infailibilité de la 'umma est légitimée par la sunnah, qui chérit les paroles du Prophète Muhammad. Le consensus de la 'umma se transforme en source de la légalité et tout ce qui a été convenu sur sa base devient légitime. Le consensus symbolise la décision de la 'umma dans sa totalité et l'idée de sa ciṣma, ou l'immaculée ; de cette manière, la tradition juridique rejette la pratique de succession héréditaire. Le nouveau calife est choisi par consensus par les al-culamā (juristes). Ainsi, ils font une sorte de contrat entre le souverain et le statut dans lequel les deux parties ont des obligations.

Dans la pratique, la construction d'un consensus dans l'élection du dirigeant est atteinte par le processus de shūrā (consultation). La première preuve historique de shūrā dans l'élection du souverain suprême par cette pratique remonte à 644 lorsque six Mecquois éminents ont été nommés pour élire le troisième calife après le meurtre du calife Umar ibn al-Khattab.

A suivre ...

SECTEUR DE LA CULTURE

CLÔTURE À ALGER DES CÉLÉBRATIONS DE "YENNAYER 2972"

Les célébrations du nouvel an amazigh, "Yennayer 2972" ont officiellement pris fin, vendredi à Alger, où la ministre de la Culture et des Arts, Wafaa Chaalal a visité plusieurs expositions à différents lieux de célébration de la capitale.

Accueillie à la Citadelle d'Alger "Dar Es'Soltane" dans les hauteurs de la Casbah, Wafaa Chaalal, accompagnée par les responsables locaux, a pu apprécier le travail diversifié des exposants, qui perpétue la tradition culturelle ancestrale, la transmettant aux générations futures.

La ministre de la Culture et des Arts a poursuivi sa visite au Palais des Raïs, "Bastion 23", puis sur la place de la Grande poste d'Alger, où, artisans et associations de toutes les régions d'Algérie, ont embellis leurs rayons de différents objets et produits du terroir, mettant en valeur la richesse et la diversité du patrimoine immatériel algérien.

Des mises en scène de différents rituels de la tradition berbère ont été exécutées dans un climat festif agrémenté de chansons.

Les visiteurs ont également apprécié les robes traditionnelles de différentes régions du pays, kabyles et chaouïes, notamment, ainsi que les bijoux, maroquinerie, plantes médicinales, miel et huile d'olives, art culinaire, tapis et burnous, le tout couronné d'une danse kabyle exécutée par la troupe "Assirem" de Tizi-Ouzou.

La ministre de la Culture et des Arts, Wafaa Chaalal a longtemps échangé avec les exposants, à qui elle a souligné l'importance du travail qu'ils accomplissent", dans la mesure où celui-ci constitue la carte d'identité nationale et contribue à "la préservation et la transmission du patrimoine culturel".

A l'issue de sa visite, Wafaa Chaalal a remercié tous les exposants, faisant part de sa reconnaissance à ce "travail d'entretien de la mémoire", les invitant à redoubler d'efforts pour, a-t-elle insisté, "parer à toute tentative de spoliation de quelques rites ou produits du terroir constituant le trésor du riche patrimoine immatériel que recèle l'Algérie".

Rappelant la disposition de son département à subventionner tous projets porteurs, la ministre de la Culture et des Arts a rejoint la salle de spectacles du Théâtre d'Alger-Centre pour assister à un programme artistique préparé en guise de bouquet final des célébrations du Nouvel an amazigh, "Yennayer 2972". **APS**

Patrimoine culinaire algérien

Aussi séculaire qu'inépuisable

«La richesse de notre patrimoine culinaire est à la mesure de l'étendue géographique de notre vaste pays. C'est un art culinaire ancestral et d'une variété incroyable. C'est pourquoi, je m'attache à déterrer de l'oubli et à sauver de la disparition ce qui peut l'être encore», déclare à l'APS Mme Sellam, une passionnée de l'art culinaire algérien, en particulier celui du terroir.

C'est ainsi, qu'outre les plats emblématiques des différentes régions du pays, cette gérante de la table d'hôtes «Dar Djeddi» (Alger) a pris connaissance de nombre de préparations aussi savoureuses que lointaines, souvent résultant de diverses influences historiques mais, toutefois, demeurées méconnues.

Et de citer, entre autres «précieuses trouvailles», le «Tadjera», allusion au saladier en céramique posé sur des braises et dans lequel mijotent viandes et légumes de saison dans du jus d'oranges. De même que le «Senhadj», une recette raffinée, festive et héritée des Andalous par la tribu berbère des «Senhadja», et dont le principe consiste à faire cuire «toutes les viandes possibles avec des légumes de saison», ce qui en fait un plat «particulièrement énergétique», explique-t-elle, évoquant, en outre, un «succulent» plat de Cherchell, à base de poisson blanc, associé au miel et aux amandes. «C'est une subtile combinaison de saveurs qui existait depuis l'époque d'El Moutanabi, tel que le révèle le *Diwan* de ce célèbre poète arabe. Ce qui prouve que ce qui est présenté comme des inventions de grands Chefs occidentaux, n'est parfois qu'une appropriation de civilisations antérieures», a-t-elle relevé.

Et de poursuivre, à ce propos : «Contrairement à l'idée galvaudée, le «Tadjine» est présent dans tout le Maghreb. Son ancêtre serait le grec «Tajenon» ou le perse «Tahjin», assurant avoir retrouvé en Algérie une recette datant de 25 ans après JC, dénommée "le poulet à la Numide».

Elle fera également part de l'existence de préparations habituellement exclusivement "attribuées" à



→ Le patrimoine culinaire algérien, aussi séculaire qu'inépuisable, est d'une variété proportionnelle à l'étendue géographique de ce pays-continent, tel que l'illustre la Cheffe-cuisinière, Yasmine Sellam, qui s'échine, inlassablement, à déterrer et à promouvoir des pans méconnus de cette dimension de l'identité culturelle nationale.

une partie de l'Algérie, alors qu'elles sont d'usage ailleurs, mais sous d'autres appellations et modes d'emploi, citant celle emblématique de Béjaia, «Tikourbaine», appelée «Hchih Lekourat» à Cherchell, «El Kor», à Mascara ou encore «Boukhebouz» dans l'Est du pays. De même qu'elle soutient «le nombre impressionnant» de pâtes artisanales confectionnées par d'agiles mains algériennes, «un peu partout», avant d'évoquer la gamme "tout aussi bigarrée» des soupes (Hariras) à base de légumes frais ou secs, de céréales, etc : «La «Harira» remonterait à la Djahiliya et est arrivée au Maghreb avec l'avènement de l'Islam", indique-t-elle, faisant part, à ce propos, d'une "découverte» parmi la multitude des plats typiques du grand Sud algérien.

Il s'agit, détaille-t-elle, d'un «condiment rare» destiné à rehausser le goût de la «Harira», appelé «Lakhtim» et confectionné à base de blé mélangé au fromage local, «Klila», le tout séché puis moulu.

Dans le registre des plats sucrés, elle affirme que la «Baklawâ», héritée des Ottomans, a «d'abord atterri en Algérie avant de se retrouver ailleurs» et que les plus anciennes références à ce gâteau sont citées dans les tablettes d'ar-

gile babyloniennes retraçant les plus vieilles recettes au monde. Mme Sellam évoque, par ailleurs, «Halwat Laânab» (Gâteau aux raisins), propre à Miliana et Médéa, une sorte de chapelet de noix ou d'amandes trempés dans une pâte séchée et découpée en tranches, dont l'origine serait géorgienne, avant d'être importée en Algérie par les Ottomans. Ou encore le «Tadjine Sibsisi», un plat salé-sucré, encore existant dans l'Est du pays, à base de courge et de viande, sachant que cette préparation est dénommée «Mrouziya» à Tlemcen.

Exploiter les arganiers de Tindouf...

Soucieuse de «rétablir certaines vérités», Mme Sellam évoque «un bien précieux que l'Algérie gagnerait à bien rentabiliser», à savoir les milliers d'hectares d'arganiers poussant à Tindouf, insistant sur «la rareté» de ces plants. «L'arganier a été signalé pour la 1ère fois en Algérie en 1921 par le botaniste français, Henri Lemaire. C'est un plant qui ne fleurit que dans ce microclimat spécifique», dira-t-elle, faisant état de plats traditionnels concoctés à Tindouf avec de l'huile d'argan. Et de considérer que "nul ne peut contester ces vé-

rités dans le seul but de garder le monopole de cette ressource». Il en est ainsi, poursuit-elle, de «la Bastila» qui, à la base, est une recette espagnole (Pastilla) et est déclinée en Algérie, sous diverses appellations : «J'ai ainsi retrouvé cette recette à Cherchell et encore à Bejaia où on l'appelle 'la Knafa', ainsi qu'à Annaba, sous le nom de 'Tajik', etc.», argumente-t-elle, évoquant des origines «vraisemblablement babyloniennes».

Pour éviter que ne se perde un patrimoine culinaire aussi lointain et précieux, l'animatrice des «Master Chefs» s'apprête à faire éditer le 1er d'une série d'ouvrages répertoriant ces plats ressuscités : «C'est un livre académique qui servira nos chercheurs dans ce domaine et contribuera à la préservation de ce patrimoine. Ceci, d'autant plus que la cuisine saine et typique est en train de céder le pas à une standardisation des mets», s'insurge-t-elle.

Par ailleurs, cette formatrice de la jeune génération de chefs-cuisiniers insiste sur l'impératif de la formation afin de «bien véhiculer la richesse de notre patrimoine à l'étranger», tout en la conviant à «apprendre par elle-même» les arcanes de l'art culinaire.

R.C.

Projection d'«Arak d'Arak» à Ouargla

Premier film local en langue amazighe

«Arak d'Arak» (ton fils est ton fils) est l'intitulé du premier film local en langue amazighe, projeté mercredi en avant-première à la maison de la culture «Moufidi Zakaria» à Ouargla, dans le cadre de la célébration du nouvel an amazigh (Yennayer 2972).

Première expérience cinématographique traitant de facettes du patrimoine matériel et immatériel ouargli, cette œuvre, de 96 minutes, réalisé dans la variante amazighe Ouarglie «Taguergrant», vise à mettre en valeur le patrimoine immatériel de la société ouarglie durant

les années 80 et 90 du dernier siècle. Cette production vise également à ressusciter des composantes du legs matériel et immatériel de l'ancienne ville d'Ouargla, puisant d'informations et de connaissances d'archéologues, sociologues et conteurs populaires, ainsi que du glossaire de la variante Taguergrant, en sus de l'utilisation d'anciens lexèmes en voie de disparition, a expliqué son réalisateur, Mohamed Ali Mahdjar. Cette production cinématographique vise, en outre, la transmission de messages aux contenus sociaux, valorisant le

rôle de la famille, l'éducation et les retombées négatives de l'insouciance familiale sur la société, conduisant à des mauvais comportements des enfants, dont la toxicomanie et le vol.

Les auteurs de cette œuvre entendent également valoriser les compétences juvéniles locales en matière de production cinématographique, de techniques de photographie, de montage et de mise en scène.

Mohamed Ali Mahdjar a exprimé, à cette occasion, sa joie de voir son œuvre se

concrétiser, grâce à la fédération des efforts des associations du vieux Ksar et d'une vingtaine de comédiens amateurs pour la réalisation de ce film.

Produite sur autofinancement, avec l'appui de la coordination des associations du vieux Ksar d'Ouargla et une contribution symbolique du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), la réalisation de cette production a duré près de trois ans à travers le vieux ksar d'Ouargla, ses ruelles et les palmeraies environnantes.

R.C.

CAN

Les 30 faits marquants de l'histoire de la compétition

→ Les trente faits marquants de l'histoire de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), dont la 33^e édition se déroule au Cameroun du 9 janvier au 6 février prochains.

1- L'Egypte est le pays le plus titré de l'histoire de la CAN, ayant remporté le titre sept fois (1957, 1959, 1986, 1998, 2006, 2008 et 2010).

2- Trois équipes ont remporté le titre lors de leurs débuts à la CAN : l'Egypte (1957), le Ghana (1963) et l'Afrique du Sud (1996).

3- L'Egypte est la seule équipe à avoir remporté le titre trois fois de suite (2006, 2008 et 2010). Trois équipes ont remporté le titre deux fois de suite : l'Egypte (1957 et 1959), le Ghana (1963 et 1965) et le Cameroun (2000 et 2002).

4- Le Camerounais Samuel Eto'o est le meilleur buteur de tous les temps de la CAN avec 18 réalisations.

5- Ndaye Mulamba (RD Congo) a marqué le plus grand nombre de buts en un seul tournoi, 9 en Egypte 1974.

6- Raafat Attia (Egypte) a marqué le premier but de la CAN contre le Soudan le 10 février 1957.

7- Mohamed Diab Al Attar «Ad-Diba» a été le premier joueur à inscrire un triplé dans l'histoire de la CAN. Il a marqué quatre buts lors de la victoire 4-0 de l'Egypte sur l'Ethiopie lors de la première édition de la finale en 1957.

8- Hossam Hassan est le joueur le plus âgé à avoir marqué un but dans l'histoire de la CAN. Il a marqué lors de la victoire 4-1 de l'Egypte sur la RD Congo en 2006 alors qu'il avait 39 ans et 174 jours.

9- Le Gabonais Shiva N'Zigou est le plus jeune joueur à avoir marqué un but dans l'histoire de la CAN. Il avait 16 ans et 93 jours lorsqu'il a marqué lors de la défaite 3-1 de son équipe contre l'Afrique du Sud en 2000.

10- Laurent Pokou (Côte d'Ivoire) a marqué le plus grand nombre de buts en un seul match, cinq buts



■ La CAN-2019 remportée par l'Algérie a enregistré le plus grand nombre de buts marqués.

(Photo : D. R.)

lors de la victoire 6-1 de son équipe contre l'Ethiopie en 1970.

11- Trois joueurs ont marqué au moins un but dans un record de six tournois différents chacun. Il s'agit de Samuel Eto'o (Cameroun – 2000 à 2010), Kalusha Bwalya (Zambie – 1986 et 1992 à 2000) et Asamoah Gyan (Ghana – 2008 – 2017).

12- Le Camerounais Rigobert Song et l'Egyptien Ahmed Hassan sont les joueurs à avoir disputé le plus grand nombre des éditions de la CAN. Ils ont tous deux joué dans huit éditions consécutives entre 1996 et 2010.

13- Le gardien égyptien Essam El Hadary est le joueur le plus âgé à avoir joué dans l'histoire de la CAN. Il avait 44 ans et 21 jours lorsqu'il a joué contre le Cameroun lors de la finale de 2017.

14- Le Gabonais Shiva N'Zigou est le plus jeune joueur à avoir joué dans l'histoire de la CAN. Il avait 16 ans et 93 jours lorsqu'il a joué contre l'Afrique du Sud en 2000.

15- Les Egyptiens Ahmed Hassan et Essam El Hadary sont les joueurs les plus décorés de l'histoire de la CAN, remportant chacun quatre titres (1998, 2006, 2008 et 2010).

16- Le Ghanéen Charles Gyamfi (1963, 1965 et 1982) et l'Egyptien Hassan Shehata (2006, 2008 et 2010) sont les entraîneurs qui ont remporté le plus de titres, trois chacun.

17- Le Français Hervé Renard est le seul entraîneur à avoir remporté des titres CAN avec deux équipes différentes, 2012 avec la Zambie et 2015 avec la Côte d'Ivoire.

18- Mahmoud ElGohary et Stephen Keshi sont les seuls hommes à avoir remporté des titres de la CAN en tant que joueur et entraîneur. El Gohary l'a remporté avec l'Egypte en 1959 (joueur) et 1998 (entraîneur), tandis que Keshi a fait de même avec le Nigeria en 1994 (joueur) et 2013 (entraîneur).

19- Le Français Claude Le Roy est l'entraîneur qui est apparu dans la plupart des éditions de la CAN, puisqu'il a entraîné des équipes dans neuf éditions différentes. Le Roy est également l'entraîneur à la tête du plus grand nombre de nations de l'histoire de la CAN puisqu'il a entraîné six équipes différentes : Cameroun (1986 et 1988), Sénégal (1990 et 1992), Ghana (2008), RD Congo (2006 et 2013), Congo (2015) et Togo (2017).

20- L'Egypte a accueilli le plus grand nombre d'éditions de la CAN, hôte cinq fois (1959, 1974, 1986, 2006 et 2019).

21- Huit équipes ont remporté le tournoi en tant qu'hôte : Egypte (1959, 1986 et 2006), Ghana (1963 et 1978), Ethiopie (1962), Soudan (1970), Nigeria (1980), Algérie (1990), Afrique du Sud (1996) et Tunisie (2004).

22- La Tunisie est le pays qui enregistre le plus d'apparitions consécutives en phase finale de CAN, quinze fois (1994-2021).

23- L'Egypte détient le record de participations à la CAN (25).

24- Le Nigeria est l'équipe à avoir terminé le plus grand nombre de fois dans le top 3 avec un total de quinze fois : vainqueurs trois fois,

finalistes quatre fois et troisième à huit reprises.

25- L'Egypte a la plus longue séquence sans défaite de l'histoire de la CAN, 24 matches entre 2004 et 2017. Au cours de cette période, ils ont enregistré un record de neuf victoires consécutives.

26- Au total, 44 équipes se sont qualifiées pour les finales de la CAN 2021, la Gambie et les Comores faisant leurs débuts dans l'édition Cameroun 2021.

27- Dix équipes ne se sont jamais qualifiées pour les finales de la CAN auparavant : République centrafricaine, Tchad, Djibouti, Erythrée, Eswatini, Lesotho, Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud.

28- L'édition 2019 remportée par l'Algérie, a enregistré le plus grand nombre de buts marqués (102 buts en 52 matches), tandis que l'édition 1957 a enregistré le moins de buts (7 en 2 matches).

29- L'édition 1962 a le ratio de buts le plus élevé (18 buts en 4 matches, 4,5 buts/match), tandis que l'édition 1988 a le ratio le plus bas (23 buts en 16 matches, 1,44 buts/match).

30- Six joueurs ont remporté le prix du meilleur buteur dans plusieurs éditions de la CAN. Il s'agit de Laurent Pokou (Côte d'Ivoire – 1968 et 1970), Segun Odegbami (Nigeria – 1978 et 1980), Roger Milla (Cameroun – 1986 et 1988), Rashidi Yekini (Nigeria – 1992 et 1994), Patrick Mboma (Cameroun – 2002 et 2004) et Samuel Eto'o (Cameroun – 2006 et 2008).

EN DEUX MOTS

CAN-2021 : six joueurs tunisiens positifs au Covid-19

Six joueurs de la sélection tunisienne disputant la Coupe d'Afrique des nations au Cameroun ont été testés positifs au Covid-19, a annoncé la Fédération tunisienne ce vendredi, à deux jours du deuxième match de groupe contre la Mauritanie. Les six joueurs qui ont rendu des tests positifs sont Naim Sliti, Yoann Touzghar, Oussama Haddadi, Mohamed Drager, Dylan Bronn et Issam Jebali, a indiqué la fédération sur sa page Facebook. Les joueurs contaminés ont été placés en isolement et ne pourront pas participer au match de dimanche contre la Mauritanie. La Tunisie avait perdu son premier match de groupe contre le Mali dans des conditions rocambolesques, l'arbitre zambien de la rencontre ayant prématurément sifflé la fin de la partie à deux reprises. La victoire du Mali a néanmoins été homologuée par la Confédération africaine de football (CAF) qui a rejeté la réserve formulée par la Tunisie.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud :
Trag diffusion Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

CAN

Les 30 faits marquants de l'histoire de la compétition

le match à suivre

CAN-2021 : Algérie-Guinée Equatoriale à 20h
 Ce soir, ils seront tous sur scène

football

CAN-2021

Six joueurs tunisiens positifs au Covid-19

CAN-2021 : Algérie-Guinée Equatoriale à 20h

Ce soir, ils seront tous sur scène !

→ **Ce soir, le match attendu, voire très attendu, va libérer ou mettre les Verts dans une situation inconfortable pour la suite de la compétition.**

Ce soir à 20h, il faudrait tout oublier, l'état du terrain, le taux d'humidité, le niveau du mercure ou encore le niveau de l'arbitrage. L'enjeu est de gagner avec une marge importante face à la Guinée Equatoriale au stade Japoma de Douala. Le groupe de Belmadi est, nous dit-on, d'attaque pour répondre aux questions de l'adversaire qui sera, lui aussi, déterminé à remporter les trois points. Pour paraphraser un international qui déclarait qu'il a hâte de voir les Fennecs désormais se confronter à une adversité plus compétitive encore... «Parce que c'est aussi là, dans la difficulté, que l'on verra le travail peser dans l'équilibre de l'équipe. Nous avons une équipe qui est surveillée de très près, parce qu'elle est la plus solide, la plus sérieuse, la plus efficace. La plus contestée et incontestable et enfin la plus disciplinée.»

Enfin, s'agissant de la formation qui sera d'attaque ce soir, des hypothèses sifflent de partout, et personne ne détient la vérité. Connaissant le sélectionneur, sur ce plan vous n'obtiendrez aucune information, mais ce que l'on sait, l'infirmerie est vidée plus personne en salle d'attente, donc la majorité des joueurs ne souffre d'aucun mal qui puisse les coincer à l'infirmerie.

Les Verts, l'équipe la plus suivie sur le continent

Les Fennecs restent champions d'Afrique, mais pas imbattables. Le moindre dérapage face à une équipe, même de faible niveau, peut faire bloquer le groupe de Belmadi. L'optimisme qui colle à la peau des joueurs, devra libérer une énergie qui la mettra ce soir dans une parfaite position. La FIFA, à la veille du coup d'envoi de la CAN, avait classé l'équipe nationale algérienne, comme la plus suivie sur le continent africain, et ce, parmi les équipes présentes au Cameroun «sur les réseaux sociaux, il apparaît que la communauté dépasse les millions d'abonnés, presque de



■ Les Verts veulent se remettre sur rails.

(Photo > D. R.)

15 millions de fans. Facebook en 1^{re} position avec 5,14 M, suivi de Twitter avec 5.09 M, en 2^e position on retrouve l'Egypte avec plus de 3 millions et en 3^e et 4^e le Maroc puis le Nigeria.

Le Maroc file en 8^e de finale

Les matches se suivent et ne se ressemblent pas. Le dernier exemple est les Comores qui a fait des misères aux Lions de l'Atlas qu'ils croyaient facile à croquer. L'excès de précipitation, la non maîtrise du cuir, le mal de la jeune formation des Comores, tout cela font d'elle une équipe qui peut se construire dans le futur pour une véritable revanche. Le second but (2-0, 89) annoncé hors-jeu par le juge de touche a fini par être homologué par la VAR. Mais cela n'a pas fait perdre tout espoir aux joueurs, au contraire, à l'image de ce triple arrêt du gardien comorien face à Aguerd, Saïss et Masina, et puis cette parade des pieds sur le penalty raté d'En-Nesyri, face à qui il a remporté un nouveau duel dans la foulée ! Avec cette victoire surprise, le Maroc pourra jouer sans pression face au Gabon mardi, tandis que les Comores joueront leur dernière carte face au Ghana et tenteront, au moins, de décrocher le premier point de leur histoire à la CAN. Le Sénégal qui a livré auparavant son

second match face à la Guinée, n'a pas décroché les trois points qu'il avait espérés pour lui permettre de se détacher de son poursuivant la Guinée. Il partage la même place au classement du groupe et avec le même nombre de points (4 pts). Tous deux vainqueurs de leur premier match à la CAN-2021, toutefois les Lions de la Teranga auront montré de meilleures intentions dans le second acte sans jamais réussir à trouver la faille face à une équipe guinéenne bien inspirée et très organisée. Nombreux sont ceux qui estiment que les Sénégalais étaient pressés de partout, et avaient des difficultés à se débarrasser des barages dressés par les Guinéens, d'où la perte de ballons. Le Sénégal et la Guinée se sont quittés sur un score de parité (0-0) au terme d'un derby d'Afrique de l'Ouest globalement décevant ce vendredi à Bafoussam dans le groupe B.

Le Malawi revient dans la course !

Battus par la Guinée (0-1) lors de la 1^{re} journée malgré un visage globalement séduisant, les Flames ont remporté leur premier match dans cette édition en renversant le Zimbabwe (2-1) ce vendredi à Bafoussam. Au classement, il y a la Guinée avec 4 points, le Sénégal 4 points, le Malawi

3 points et le Zimbabwe 0 point.

Gabon 1-Ghana 1 : une fin décevante, bagarre générale

Ce vendredi à Yaoundé dans le groupe C, après la défaite initiale face au Maroc (0-1), l'ancien joueur de l'Olympique de Marseille pensait avoir relancé le Ghana en inscrivant un but magnifique à la 18^e minute du match contre le Gabon (1-1) d'une puissante frappe du gauche de 20 mètres. Mais les Black Stars, trop minimalistes, ont fini par plier en se faisant égaliser sur la fin dans ce match haché par près de 40 fautes. «De quoi préfigurer une fin de match tendue après le coup de sifflet final, avec un début de barrage général et l'expulsion de Tetteh, auteur d'un mauvais geste. Si le Gabon est pratiquement qualifié pour les 8^{es} de finale avec 4 points au compteur, en revanche le Ghana jouera son destin mardi face aux Comores».

H. Hichem

- BeIN Sports max : Tunisie - Mauritanie à 14h
- BeIN Sports max : Gambie - Mali à 17h
- BeIN Sports max : Côte d'Ivoire - Sierra Leone à 17h
- EPTV : Algérie - Guinée équatoriale à 20h